



GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

AVIS DE POURSUITE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'OCCUPATION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE GRANDES INDUSTRIES DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN DATACENTER OU SUPERCALCULATEUR

Le 17 août 2026, à Dunkerque

Le 6 février 2026, le GPMD a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les références des dispositions des articles L. 2122-1-1 et suivants du code de la propriété des personnes publiques bien que le terrain se situe sur le domaine privé.

Le Directoire, par décision n° 2026/139 en date du 14 août 2026, a décidé de :

- Autoriser la création d'une liste restreinte de candidats
- Organiser une 3ème phase de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- Informer les candidats non retenus

Ce mécanisme trouve son fondement dans l'article 6.2 du règlement de l'AMI au paragraphe « Déroulement de la procédure ».

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement Logistique et Industriel – Tel : 03.28.28.78.78

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.